

## Délibération du comité syndical Séance du 2 juillet 2019

SDE35

Village des collectivités  
1 avenue de Tizé CS 43603  
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués

En exercice : 36

Présents : 20

Absents : 16

Quorum : 19

Votants : 20

Reçu en Préfecture

19/07/2019

Publication

19/07/2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux <sup>juillet</sup> à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux de SMILE 64 bd Voltaire à RENNES sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 13), Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI (à partir du point 6), Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et

Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 20 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

### Délibération n°20190702\_COM\_09 – Commande publique – Installation d'une station de recharge « lente » pour véhicules GNV au Village des Collectivités

Considérant le souhait du SDE35 de favoriser les mobilités Bas Carbone et d'équiper une partie de la flotte de véhicules de service au GNV, il convient d'installer une station de recharge pour véhicule GNV au sein du Village des Collectivités.

Considérant le montant prévisionnel des travaux dont le montant minimal est de 35 000 € et le montant maximal de 60 000 €.

Vu la décision du syndic de copropriété du Village des Collectivités en faveur du projet d'installation d'une station de recharge « lente » pour véhicules GNV sur la façade Est de l'aile D du village des Collectivités.

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, autorisent le Président :

- à lancer la consultation et à signer les marchés, ou le cas échéant, déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la consultation, et tous les documents y afférents.
- à solliciter tout organisme en mesure de subventionner cet investissement.

Pour extrait conforme,

**Le Président,  
Didier NOUYOU**

